



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire est votre responsabilité.

Si vous pensez qu'un élève est tombé malade à cause de la nourriture servie, contactez immédiatement votre inspecteur de santé publique (ISP). Vous pouvez également contacter votre ISP pour obtenir des informations sur la sécurité alimentaire et les possibilités de formation.

Inspecteur de la santé publique de GreyBruce:

Public Health General

publichealth@publichealthgreybruce.on.ca

(519) 376-9430 Option #4

VEUILLEZ NOTER :

Les légumes et les fruits frais ne contiennent pas naturellement de micro-organismes (c'est-à-dire des bactéries, des virus et des parasites) susceptibles de provoquer des intoxications alimentaires. Cependant, les produits frais peuvent être contaminés dans les champs par contact avec le sol, l'eau contaminée, les animaux sauvages ou domestiques, ou le fumier mal composté. Il peut également entrer en contact avec des micro-organismes nuisibles pendant et après la récolte s'il n'est pas correctement manipulé, stocké et transporté. En outre, les légumes et les fruits peuvent être contaminés par contact avec des aliments crus tels que la viande, la volaille, les fruits de mer et leurs jus. Cela peut se produire à l'épicerie, dans le chariot, dans le réfrigérateur, ou sur les comptoirs et les planches à découper de la cuisine.

Le personnel et les bénévoles responsables de la manipulation et du service des aliments doivent avoir des connaissances de base en matière de sécurité alimentaire.

Nous encourageons le personnel et les bénévoles à suivre un cours de certificat de manipulation des aliments.

Pour plus d'informations sur la disponibilité des cours et les questions relatives à la sécurité alimentaire, contactez votre inspecteur de santé publique local.